

# PV 26/10/2020

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le 26 octobre, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence Mme SERRES-COUSINÉ Christine, maire.

Présents : Christine Serre-Cousiné, Benoît Arette-Hourquet, Yves Marquine, Cédric Pétrissans, Isabelle Darracq, Dominique Guéraçague, Julien Gardères, Damien Lasseguette, Maryse Brune, Myriam Deschampt, Michaël Ihitsague, Sylvain Lesclaux, Yannick Naharberrouet.

Excusé : Christophe Lasseguette

Secrétaire : Myriam Deschampt

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 07/09/2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **DÉPLACEMENT DU CHEMIN RURAL DE LA CAPELLE**

Le tracé actuel de ce chemin ne correspond pas au cadastre. Mr Molis, expert géomètre, demande à la commune de pouvoir régulariser la situation.

Pour pouvoir le modifier une enquête publique doit avoir lieu et un acte en la forme administrative doit être rédigé.

Mr Molis doit en informer les demandeurs.

## **CONVENTION DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN - VÉLOROUTE**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département des Pyrénées-Atlantiques a pour objectif d'aménager la partie Pyrénées-Atlantiques de la Véloroute nationale V81, reliant Bayonne et Perpignan.

Cet itinéraire se déroule sur des voiries à très faible trafic et en site propre si possible.

Ce parcours emprunte des chemins existants de la Commune.

Le Département demande l'autorisation d'occuper l'emprise du domaine communal, de réaliser des travaux d'aménagement, de signalisation de police et directionnelle.

L'entretien courant reste à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

. **AUTORISE** le Département à occuper l'emprise du domaine communal, de réaliser des travaux d'aménagement, de signalisation de police et directionnelle.

. **PRÉCISE** l'entretien courant sera à la charge de la Commune.

. **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention Véloroute.

**SDEPA – ELECTRIFICATION RURALE – RÉNOVATION EP**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Eclairage public chemin de Ganderats lié à l'Enfouissement des réseaux BT.**

Mr le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement Allez et Cie – Lacis.

Mme le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale\ » Rénovation EP(Département) 2020 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

. **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

. **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se composant comme suit :

- Montant des travaux TTC	13 442.18 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 344.22 €
- Frais de gestion du SDEPA	560.09 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 346.49 €</b>

. **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation Département	6 161.00 €
- FCTVA	2 425.56 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur Fonds libres	6 199.84 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	560.09 €

**TOTAL**  
**15 346.49 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

. **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

. **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

#### **SDEPA – ELECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME FACE C 2020**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Enfouissement des réseaux BT chemin de Ganderats.**

Mr le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement Allez et Cie – Lacis.

Mme le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale\ » FACE C 2020 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

. **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

. **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se composant comme suit :

- Montant des travaux TTC	32 345.23 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 234.53 €
- Actes notariés	345.00 €
- Frais de gestion du SDEPA	1 347.72 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 272.48 €</b>

. **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation FACE	23 995.84 €
- FCTVA préfinancée par le SDEPA	5 929.95 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur Fonds libres	5 998.97 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 347.72 €

**TOTAL**  
**37 272.48 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

. **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

. **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

### **ÉCHANGE DE TERRAIN ENTRE LE GFR BLACK WOOD ET LA COMMUNE**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de Mme De ROLL MONTPELIER, représentant le GFR BLACK WOOD, lui demandant si la commune pouvait lui vendre la parcelle A 1359 d'une contenance totale de 1 530 m<sup>2</sup>.

Après mure réflexion la Commune lui propose d'échanger la parcelle A 1359 contre une partie de la parcelle C 301, lui appartenant, pour une contenance équivalente.

Madame le Maire indique que le GFR BLACK WOOD donne son accord pour que l'échange des parcelles se fassent.

Elle précise que les frais de bornage seront à la charge de la Commune et que les frais d'actes seront partagés entre les deux parties.

Après avoir entendu le maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

. **DONNE** son accord pour que l'échange soit fait entre le GFR BLACK WOOD et la Commune.

. **PRÉCISE** que les frais de bornage seront à la charge de la Commune et les frais d'actes partagés entre les parties.

. **CHARGE** Madame le Maire de rédiger l'acte en la forme administrative et Mr ARETTE-HOURQUET, 1<sup>er</sup> adjoint, de le signer pour le compte de la Commune.

### **ACHAT DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET MME BERTRANINE**

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune pourrait acquérir une partie de la parcelle A 1511 appartenant à Mme BERTRANINE Ghislaine, afin de créer un chemin d'accès pour la vélo route.

Elle indique également avoir rencontré Mme BERTRANINE et que celle-ci est intéressée pour vendre une partie de cette parcelle.

Elles se mettent d'accord sur un prix à 0.80 € le m<sup>2</sup>.

La commune fera appel à un géomètre afin de définir la contenance précise à acquérir.

Mme le Maire précise que les frais de bornage et d'actes seront à la charge de la Commune.

Après avoir entendu le maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- . **DONNE** son accord pour acquérir une partie de la parcelle A 1511 au prix de 0.80 € le m2.
- . **PRÉCISE** que les frais de bornage et les frais d'actes seront à la charge de la Commune.
- . **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

### **BUDGET 2020 – BOULANGERIE – DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Le budget de fonctionnement de 4000 € est dépassé à cause de frais liés à des réparations nécessaires sur le matériel : 3500 € pour la chambre froide notamment. L'équilibre du budget sera fait en prélevant sur le budget investissement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Chemin du Port**

Le chemin du Port est actuellement fermé à la circulation. Il représente en effet un danger pour les usagers car il est très abîmé.

Un technicien du syndicat des berges effectuera une étude des sols et des travaux devraient être réalisés rapidement afin de sécuriser ce chemin et de préserver les conduites d'eau passant à ce niveau et dont l'intégrité est menacée.

#### **City-stade**

Malgré la réactivité de la commune : arrêté municipal d'utilisation du site, précisant notamment les horaires et les conditions d'utilisation, rencontre avec les autorités de gendarmerie, les riverains continuent d'être importunés et sont excédés ! cris, jeux de ballons bruyants, barrières ou haies des maisons régulièrement escaladées, bruits de moteurs de voitures ou de scooters...

Le conseil municipal réfléchi activement à des solutions pouvant rétablir la tranquillité des riverains : la plus radicale est le déplacement du city-stade.

Contact est prévu avec l'installateur du complexe pour trouver des solutions et chiffrer le déplacement.

### **Commission bâtiments**

#### **Mairie :**

Des travaux de peinture sont prévus au niveau :

- du secrétariat
- de l'accueil
- du bureau du Maire

- de la salle des mariages et conseils municipaux

2 professionnels ont été contactés pour devis :

Entreprise Lavie Nicolas

Entreprise Suhas

### **Salle des sports**

Mr Rolando doit intervenir sur une rampe d'éclairage en court-circuit ou plusieurs néons sont défectueux.

L'éclairage extérieur est à voir également.

### **Boulangerie**

Une demande de devis doit être faite pour la réfection du faîtage et de la toiture : solins et tuiles à remplacer. La commune prendra contact avec les entreprises Casabonne et Houeye.

**Réponse à un programme ELENA** : lancé par la communauté de communes : audit sur la performance énergétique des bâtiments communaux.

**SDEPA** : à l'étude, installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

**Poteaux téléphoniques Orange** : un audit est à réaliser pour évaluer les poteaux à changer.

### **Chemin de Limec**

Réunion prévue le 7/11, avec les riverains-propriétaires du chemin de Limec afin de préciser la réfection du chemin : nettoyage des fossés, création d'accès aux parcelles. Les buses sont à la charge des propriétaires.

### **Avenue des Pyrénées**

Projet d'aménagement de la route départementale 48 (avenue des Pyrénées), entre l'école Notre Dame et le chemin de Junca : réfection enrobé, aménagement de trottoirs sur le tronçon, pose de résine afin de ralentir la vitesse de circulation.

### **Travaux d'accessibilité personnes à mobilité réduite (PMR)**

Pôle école :

- création de toilette pour personnes à mobilité réduite.

- porte des classes changées
- interrupteurs : mis aux normes d'accessibilité
- réfection peinture

Pôle foyer :

- problème de réalisation au niveau des sanitaires : carrelage mal posé, manque silicone sur certaines parties, bouche d'aération détériorée.
- proposition de réduction de la facture : réduction de 700 € et prise en charge par l'entreprise de la facture de nettoyage.
- Christian a effectué les travaux de réparation.

Pour les travaux d'accessibilité, il reste à réaliser :

- mairie : sas d'entrée et toilettes
- église
- cimetière
- salle des sports

### **Projet circuit cours**

Un appel à projet a été lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les 2 conseillers délégués expliquent les premières actions :

Une réunion a eu lieu au pôle territorial de Bidache, plusieurs idées ont été partagées :

- la démarche est peu coûteuse pour les producteurs
- pouvoir fournir les cantines du canton.
- mise en place de point de vente des produits : dans un local ou en utilisant un système de casiers en libre-service, approvisionnés par les producteurs.
- commerce ambulant

- vente par internet.

Dans chaque commune, il y a eu démarchage des producteurs ; nos 2 délégués en ont rencontré plusieurs sur Came et 3 d'entre eux étaient présents à la réunion.

Une étude de marché pourrait être réalisée pour évaluer les besoins et les attentes du public.

Le projet de fournir les cantines scolaires est en bonne voie mais les normes spécifiques aux collectivités compliquent un peu la mise en application

#### **Projet du bourg**

2 réunions de travail sont prévues :

- le 29 octobre avec la CAPB

- le 10 novembre avec les organismes de conseils, de financements, intervenants (APGL, EPFL, CAUE).

Le nombre de participants à définir pour respecter la distanciation et les gestes barrières.

La séance est levée à 0h3mn.